YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/12/157

OBJET : Collège Guillaume Budé - Transfert de droit de la propriété à intervenir avec le Département de l'Essonne.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Conseil Général de l'Essonne, suite à sa délibération du 25 juin 2007, sollicite le transfert des biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou à un groupement de communes, afin notamment de faciliter les interventions du Département et d'unifier le statut juridique de tous les collèges,

CONSIDERANT les caractéristiques du bien concerné par ce transfert :

Nom du collège	Références cadastrales au PV de mise à disposition signé le 5/11/1985 cf délibération du Conseil Municipal du 8/7/1985	Surface inscrite au PV de mise à disposition	Observations	Propriétaire au vu du PV
Guillaume Budé	AE 624 AE 833 partielle	9 279 m²		Commune d'Yerres

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique,

A l'unanimité,

PREND acte du transfert de droit de la propriété du Collège Guillaume Budé, à titre gratuit, au Département de l'Essonne,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax 01 69 48 63 98

La douceur de vivre

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec le Conseil Général de l'Essonne ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 19-12-08
et de la publication le 19-12-08
Le Maire,

